



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EPINAY-SUR-ORGE**



N°11/2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
SEANCE DU 26 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 26 mai à 18h30 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Muriel DORLAND.

ETAIENT PRESENTS : Christiane MARTIN, Marie-Pierre PAPE, Monika CHEVRIOT, Shyqyri SELIMAJ, Danielle MICHEL, Corinne BAIRRAS, Nathan FABRO, Severine Le Poulain

ETAIENT REPRESENTES :

Sandrine BOUVIER représentée par Christiane MARTIN
Jean-Paul CADENAT représenté par Marie-Pierre PAPE

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Omar HADDAD
M-A. FAYOS

Secrétaire de séance : Christiane Martin

**OBJET : DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU
CCAS**

Transmis en sous-Préfecture et exécutoire le : 30 mai 2023

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CCAS

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n°16/2022 du 25 octobre 2022 portant modification du tableau des effectifs du CCAS,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

DECIDE de créer :

➤ 1 grade d'agent social principal de 2^{ème} classe



DIT que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Christiane MARTIN
Vice-Présidente du CCAS



ÉPINAY SUR ORGE (91)
CCAS



N°12/2023 du 26 mai

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EPINAY-SUR-ORGE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
SEANCE DU 26 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 26 mai à 18h30 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie sous la présidence de Muriel DORLAND.

ETAIENT PRESENTS : Christiane MARTIN, Marie-Pierre PAPE, Monika CHEVRIOT, Shyqyri SELIMAJ, Danielle MICHEL, Corinne BAIRRAS, Nathan FABRO, Severine Le Poulain

ETAIENT REPRESENTES :

Sandrine BOUVIER représentée par Christiane MARTIN
Jean-Paul CADENAT représenté par Marie-Pierre PAPE

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Omar HADDAD
M-A. FAYOS

Secrétaire de séance : Christiane Martin

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE A L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES
IRRECOUVRABLES**

Transmis en sous-Préfecture et exécutoire le : 30 mai 2023



DELIBERATION RELATIVE A L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'action sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1617-5 et R.1617-24,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'état des produits irrécouvrables dressé par le Trésorier Principal de Sainte Geneviève des Bois et arrêté à la date du 3 mai 2023 portant sur des créances relatives aux prestations (Orange et Mme Toussaint) pour un montant total de 20.81 euros,

CONSIDERANT que toutes les démarches entreprises par le Trésor Public visant à recouvrer ces créances se sont révélées infructueuses,

CONSIDERANT qu'il est dans l'impossibilité de recouvrer ces créances,

APRES avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'admission en non-valeur de la liste n°5908300412 de 3 pièces d'un montant de 20.81 euros pour le motif de poursuites sans effet.

DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au chapitre 65 du budget du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Christiane MARTIN
Vice-Présidente du CCAS

